

Pour une typologie des définitions d'adjectifs et d'adverbes dans le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives »

Pierluigi Ligas

Département d'Etudes Romanes
Université de Vérone (Italie)
pierluigi.ligas@univr.it

1 Introduction

Cet article s'inscrit dans le cadre des méthodologies en lexicographie et en constitution de ressources dictionnaires en langue de spécialité, selon une optique compatible avec les méthodes actuelles de confection des dictionnaires, qui s'appuient principalement sur les corpus. Après une brève entrée en matière portant sur les dictionnaires, généraux et spécialisés, et sur le corpus exploité, nous consacrerons la deuxième partie de l'article aux définitions d'adjectifs et d'adverbes telles qu'elles se présentent dans le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », en cours d'élaboration à l'Université de Vérone. À l'issue de cette analyse, nous proposerons un schéma général des types de définitions abordés.

1.1 Dictionnaires généraux et dictionnaires spécialisés

Selon les projets qui les sous-tendent et qui en déterminent l'identité, les répertoires d'unités lexicales, les dictionnaires, contiennent des informations de nature sémantique, notionnelle, référentielle, grammaticale [Corbin, 2005 : 125]. À côté des dictionnaires dits généraux, il en est d'autres qui couvrent des domaines particuliers en privilégiant les informations de nature notionnelle et référentielle et en maintenant un certain équilibre entre objectifs visés et moyens exploitables : ce sont les dictionnaires spécialisés. La partie du discours la plus largement représentée dans ces dictionnaires est celle du nom, dans des proportions qui oscillent généralement entre 84% et 98% [L'Homme, 2005 : 1119], tandis que le nombre d'articles consacrés aux verbes, aux adjectifs et surtout aux adverbes est plutôt réduit et leur traitement peut varier d'un dictionnaire à l'autre selon les publics. La langue des sports et des activités physiques en général, dont il est question dans le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives »¹, étant donnée la large diffusion et la médiatisation massive de ces pratiques, est caractérisée par des usages langagiers qui ne sont pas toujours strictement terminologiques.

1.2 Le corpus

La presse sportive (quotidiens, magazines, pages sports de quotidiens généralistes, Internet) représente à elle seule plus de 70% du corpus que nous avons conçu et que nos étudiants en STAPS², à l'issue de très nombreuses années de collecte, ont fait exister concrètement. Le reste du corpus rend compte, grâce à la grande variété de ressources – ouvrages spécialisés, publications savantes, dictionnaires généraux et encyclopédies tous supports, témoignages de spécialistes, professionnels ou amateurs, au cours d'interviews, sites Internet spécialisés etc. – de l'univers langagier du milieu étudié. Notre réflexion au niveau du vocabulaire s'est aussi accompagnée d'une analyse comparative des dictionnaires du sport existants, notamment ceux de Petiot (1982) et de Doillon (2002). Il s'agit d'un corpus ouvert, pouvant de ce fait intégrer des usages lexicaux émergents que l'on estime susceptibles à brève ou moyenne échéance d'une certaine diffusion. Dans cette perspective, les radios et les chaînes de télévision thématiques ou

généralistes diffusant des commentaires d'événements sportifs constituent une ressource lexicale intéressante, du fait qu'elles présentent un équilibre appréciable entre contrôle et naturel. On peut aisément distinguer dans le corpus les différents champs associatifs, dérivationnels, sémantiques, et surtout notionnels et disciplinaires, ces deux derniers étant bien entendu les plus directement et facilement repérables.

1.3 Du corpus au dictionnaire

La démarche adoptée, dans le cas du « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », se situe à mi-chemin entre l'optique conceptuelle, typique du terminologue, et celle qui envisage les termes comme des unités lexicales [Cabré, 2003] et les appréhende dans leur fonctionnement linguistique, ce qui conduit à des descriptions qui constituent un reflet des interactions entretenues par ces unités [L'Homme, 2005 : 1122]. En d'autres mots, l'« entrée lexicale », selon la dénomination adoptée entre autres par Cruse (1986) et Mel'čuk *et al.* (1995), est définie en fonction de la place qu'elle occupe dans le corpus exploité [Bourigault et Slodzian, 1999] ou, d'une manière plus générale, dans le discours [Gaudin, 2003]. Les adjectifs et les adverbes extraits du corpus avec leur cotexte sont soumis à une analyse qui tient compte des mots – noms dans le cas des adjectifs, verbes et adjectifs dans le cas des adverbes – qu'ils modifient. Cela a permis de retenir des éléments descriptifs qui auraient échappé à une perspective strictement conceptuelle. La charge sémantique de ces adjectifs et adverbes, c'est-à-dire la quantité globale d'éléments de sens véhiculée, conditionne en effet le concept exprimé par le nom, dans le cas de l'adjectif, ou par le verbe/adjectif, dans le cas de l'adverbe, et réciproquement. Les adjectifs retenus sont décrits dans des articles qui leur sont consacrés, mais ils sont aussi présents dans la rubrique phraséologique des articles traitant des noms qu'ils modifient et où se trouvent également les autres mots partageant un lien de nature syntagmatique avec l'entrée lexicale : syntagmes, collocations, locutions, séquences figées, etc. Le traitement des adverbes – ceux qui sont propres à un domaine ou qui ont un sens distinct du sens qu'on leur donne généralement sont très rares – s'aligne sur les mêmes principes.

2 La définition

On peut appeler définition d'une unité lexicale « l'énoncé qui est (ou se veut) synonyme de l'entrée et qui peut être considéré comme informant sur son contenu », ou encore la « périphrase synonymique dans l'axe paradigmatique du défini » [Rey-Debove, 1970 : 19]. Nous considérons la définition comme l'outil permettant de situer la signification d'une unité lexicale, en l'occurrence un adjectif ou un adverbe, en la rattachant à un concept appartenant au réseau notionnel d'un domaine donné. Un classement réalisé par R. Martin distingue en premier lieu les définitions paraphrastiques des définitions métalinguistiques. Une définition **d** de **D** est paraphrastique si la substitution de **d** à **D** dans **p**, sans autre modification, conduit à une phrase **q**, paraphrase de **p**. Cela vaut aussi bien pour les noms que pour les adjectifs, les verbes et les adverbes [R. Martin, 1983]. Ce type de définition constitue la majeure partie des définitions que l'on trouve dans les dictionnaires de la langue française. Quant à la définition métalinguistique, elle analyse le défini en tant qu'élément d'un système de langue. Elle porte donc sur le signe et non sur le contenu.

2.1 Les définitions d'adjectifs : relationnelles et métalinguistiques

Comme nous avons pu le constater dans l'exploitation du corpus, et comme l'affirment Arrivé, Gadet et Galmiche, « Les adjectifs qui désignent des qualités considérées comme affectant de façon permanente le contenu notionnel du nom ont tendance à s'antéposer. [...] L'opposition entre l'anté- et la postposition n'est pas un trait qui affecte l'adjectif seul, mais l'ensemble qu'il constitue avec le nom » [Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 37-38]. Le véritable sens spécialisé étant souvent véhiculé par cet ensemble, nous sommes parti du principe que le sens d'un adjectif (ou d'un adverbe) « est » son usage dans le domaine en question, principe que nous appellerons de la 'pertinence induite' : les adjectifs modifient les noms et réciproquement, établissant ainsi des sous-classes d'ensembles spécifiques par rapport aux termes

simples. Nous avons donc procédé tout d'abord à l'identification des types de relations adjectif/nom au moyen desquelles s'exprime un contenu notionnel dans le discours [É. Martin, 1992], car c'est aussi par ces relations que se trame, dans le corpus, le réseau notionnel du domaine étudié.

Tandis que les noms et les verbes n'ont en général d'autre définition que la définition substantielle, qui analyse la substance du défini [Rey-Debove, 1967 : 146], l'identité d'un adjectif ne peut être exprimée par le verbe *être*, car on obtiendrait un énoncé agrammatical. Les définitions d'adjectifs sont donc, dans la plupart des cas, des définitions relationnelles et des définitions prépositionnelles [Rey-Debove, 1967 : 155]. Comme dans la démarche conceptuelle, qui distingue les concepts désignés par une même forme [L'Homme, 2005], il a fallu prendre des décisions sur le traitement des formes véhiculant plusieurs sens. Dans le cas d'entrées lexicales polysémiques les différents sens ont été réunis dans le même article. Cette solution a été adoptée également lorsque l'entrée regroupe des unités lexicales appartenant à des catégories grammaticales différentes, nom et adjectif, adjectif et adverbe, adjectif et participe, par exemple. La définition relationnelle ne renvoie pas à la seule substance du *défini*, mais à la relation entre le défini qualifiant et un autre mot qualifié. Elle ne concerne donc que l'adjectif et l'adverbe. Cette relation est exprimée, pour l'adjectif, soit par un relatif, soit par une expression prépositionnelle. Elle est exprimée, pour l'adverbe, nous le verrons, par une expression prépositionnelle. Ce mot (relatif ou préposition) s'appelle *transformateur*, parce qu'il « transforme en qualification l'énoncé qui suit et lui redonne valeur d'adjectif (ou d'adverbe) alors qu'il n'est jamais ni un adjectif ni un adverbe » [Rey-Debove, 1967 : 155]. On distingue deux types de transformateurs : le *transformateur relatif* **Tr**, de la définition relative, et le *transformateur prépositionnel* **Tp**, de la définition prépositionnelle³.

2.1.1 Les définitions relationnelles relatives

La définition relative comprend toujours un pronom relatif **Tr**, sujet ou complément, un verbe **Q** exprimant la possession, l'action, ou l'état, suivis par une forme de même racine **R** que l'entrée lexicale ou entretenant avec celle-ci des relations de synonymie.

astucieux

[adj.]

1) (Personnes) **Qui agit avec astuce***, **qui fait preuve d'astuce***. 2) (Choses) **Qui relève de l'astuce***.

1) **Tr** (Qui) **Qa** (verbe d'action = agit – fait preuve) **Rn** (racine = astuce - nom)

2) **Tr** (Qui) **Qe** (verbe d'état = relève) **Rn** (racine = astuce - nom)

Le verbe **Q** peut être sémantiquement négatif (**QN**), comme dans l'exemple :

atonique

[adj.] méd.

Qui manque de tonus*.

Tr QN Rn

Dans ces deux cas, les unités lexicales *astucieux* et *atonique* sont définies par leur racine respective *astuce* et *tonus*. Dans le cas d'*atonique*, il s'agit d'une définition relative qui exprime une négation **N** sémantique pouvant être remplacée par une définition prépositionnelle : *sans tonus*, ou bien par une définition par inclusion négative : *dépourvu de tonus*, où *dépourvu de* n'est pas suivi d'excluant, *tonus* n'étant pas l'opposé d'*atonique* : il ne nie pas l'opposé du défini mais bien une propriété du défini. Elle pourrait également être remplacée par une définition avec négation syntactique, qui est avant tout négation du verbe [Rey-Debove 1967 : 153], qui se présenterait sous les formes : 1) *qui n'est pas tonique*, 2) *non tonique*, toutes deux avec excluant, antonyme du défini.

Prenons maintenant l'exemple d'*asthénique*, proche du précédent mais appartenant à des catégories grammaticales différentes. Dans ce cas, la définition du nom précède celle de l'adjectif, suivant la fréquence d'utilisation dans le corpus. Ici la définition commence par *qui est*. Même si elle n'est pas justifiée (c'est une forme redondante de la définition substantielle), elle est assez courante en

lexicographie :

asthénique

[n.m.][adj.] méd.

1) (Personnes) *Personne atteinte d'asthénie**. 2) (Personnes) **Qui est atteint d'asthénie, qui est dépourvu de résistance**. 3) (Choses) **Relatif à l'asthénie***.

La première définition d'*asthénique* (nom) est hypéronymique ; la seconde définition (adjectif) utilise un incluant non négatif : *atteint de*, et un incluant négatif : *dépourvu de* ; la troisième définition est une définition relative qui présente un adjectif explicitant une relation, pouvant être remplacé par *qui a rapport (trait) à*, et *qui concerne*. *Dépourvu de* a la même fonction que *sans*, celle de nier la possession. C'est un incluant général, tout comme, dans un autre contexte, *garni de*, par exemple. Bien entendu, les deux formules de la deuxième définition pourraient ne pas inclure le pronom relatif sujet et le verbe *être*, ce qui serait impossible avec *qui a rapport (trait) à* et *qui concerne*.

En voulant schématiser les deux définitions d'*asthénique* adjectif on obtient:

2) [Tr Qe] I (incluant) Rn / [Tr Qe] IN (incluant négatif) Rn

3) Tr(a) Rn

Nous avons mis entre crochets les éléments non indispensables.

Le transformateur relatif **Tr** n'est pas toujours sujet, il peut être complément. Deux cas peuvent se présenter alors⁴ :

A) Le sujet du verbe **Q** n'est pas le nom qualifié par le défini, mais un nom **n** n'entretenant que des rapports ontologiques avec le défini. **Tr** et **Q** deviennent dans ce cas **Tr2** et **Q2**.

caréné

[adj., p.p. (*caréner*)] SPN, SPM

1) *Se dit d'une embarcation* dont la carène* a été nettoyée et repeinte ou bien qui a reçu un profil aérodynamique**. 2) **Dont les éléments de carrosserie* ont été soumis à un carénage***.

a) « Luna Rossa, *carénée* pour ce deuxième tour, affiche ses ambitions pour la victoire finale » SPN (C+); b) *Carénés* comme les voitures de sport, ces bateaux off-shore* sont de véritables bolides* SPN; c) « Cette version 'roues découvertes' n'est pas encore prête pour Silverstone, et Mercedes n'y aligne donc que deux voitures *carénées* » SPM (INT).

♦ Coque *carénée* SPA: résultat du carénage* opéré sur les différents éléments formant la nacelle* des montgolfières*.

(Légende - SPN : sports nautiques ; SPM : sports mécaniques ; SPA : sports aériens).

La définition 1) est un exemple de définition métalinguistique, dont il sera question plus loin, tandis que la définition 2) est une définition relative avec un pronom relatif complément :

Tr2 n Q2 Rn

B) Le nom qualifié par le défini est complément d'objet ou de circonstance de **Q**. **Tr** et **Q** deviennent dans ce cas **Tr3** et **Q3** et le sujet (**n**) du verbe est souvent un pronom indéfini (**p**) :

injouable

[adj.]

Qui n'est pas jouable*, **qui ne peut être joué** ; **que l'on ne peut jouer***.

a) « Un joueur peut déclarer une balle *injouable* moyennant un coup de pénalité, et la dropper* sans se rapprocher du trou* à n'importe quel endroit du terrain sauf dans un obstacle d'eau » GLF; b) « Il y a le règlement d'un côté et l'esprit du jeu de l'autre. Sur le terrain, appliquer à la lettre un règlement rendrait un match *injouable*. Les arbitres le savent bien et, de fait, arbitrent dans l'esprit du foot » FTB (INT).

Ant.: *jouable*.

(Légende - GLF : golf ; FTB : football).

Que l'on ne peut jouer est une définition relative par négation de l'action exprimée par le verbe dont le schéma est le suivant :

Tr3 n(p) N Q3 Rv

Où **N** : négateur syntactique ; **Rv** : racine verbe.

On remarquera que dans *Qui n'est pas jouable*, l'excluant appartient à la même catégorie grammaticale que le défini. Aucun des énoncés définitoires proposés ne saurait se substituer convenablement tel quel au défini dans le discours (les exemples), et ce même en supprimant le relatif et le verbe *être*. En revanche, à moins de considérer la forme *pas jouable* comme étant acceptable, cette opération serait possible avec le recours au négateur syntactique *non* : *non jouable*.

Les définitions relatives peuvent aussi recourir à des marqueurs⁵ tels que *relatif à* et *qui a rapport à* :

cycliste

[n.m.][adj.] CYC

1) (Personnes) Utilisateur d'une bicyclette*. 2) (Choses) Pantalon* court moulant la cuisse*. 3) **Relatif à** la bicyclette* et à ses utilisateurs ; **qui a rapport au** cyclisme*.

La première partie de la définition 3) est dérivationnelle (par synonymie) ; la deuxième partie de la même définition présente une locution verbale portant sur un nom appartenant à la même famille morphologique que l'entrée lexicale. Il existe aussi des définitions par dérivation parasynthétique⁶, comme dans le cas d'*imbattable* (*battable*, présent dans le *Grand Robert* et sur Internet, ne semble pas faire l'unanimité), et *invincible* (l'emploi de *vincible* dans le *TLF* est limité au sens figuré), ce qui nous a amené à exclure des définitions telles que **qui n'est pas battable*, **qui n'est pas vincible*.

imbattable

[adj.]

Qui ne peut être vaincu, battu, surpassé (TLFI).

a) « Il avait beaucoup plus de classe* que moi, et au sprint* il aurait été *imbattable* » CYC (EM) ; b) « La prestation de ce soir a montré que l'O.L. n'était pas *imbattable*. Avec un peu plus de réussite, Kiev aurait pu revenir au score* » FTB (INT).

Syn. : *invincible*.

invincible

[adj.]

Qui ne peut être vaincu. *Qu'il est impossible de vaincre** dans les compétitions* (ad.) (TLFI).

a) « La jeune Italienne a prouvé, après ses victoires dans les Alpes, qu'elle était *invincible* en montagne » CYC (E) ; b) « Descente : Lindsey Kildow toujours *invincible* à Lake Louise » SKI (INT).

Syn. : *imbattable* □ Cf. : *intouchable* □ Ant. : *vulnérable*.

(Légende - (TLFI) : *Trésor de la langue française informatisé* ; CYC : cyclisme ; (EM) : *L'Équipe Magazine* ; (INT) Internet ; SKI : ski).

Dans la plupart des cas lorsqu'on définit des unités lexicales ne relevant pas véritablement d'une langue de spécialité, l'appartenance du mot vedette au vocabulaire du domaine choisi apparaît beaucoup plus clairement dans la zone réservée aux exemples, où il figure contextualisé, que dans la zone sémantique (définitions). Le lexicographe dit dans l'exemple ce que la définition n'a pas (ou a insuffisamment) révélé du défini⁷. Comme dans le cas de l'adjectif *féminin* :

féminin

[adj.]

Qui est composé de femmes, *qui concerne les femmes* ou **qui est réservé aux femmes**.

a) « Sur le troisième Tour cycliste *féminin* on n'a vu que Fabiana Luperini » (ad.) CYC (EM) ; b) Le premier Championnat international *féminin* fut organisé en 1978 WTP (ENC) ; c) « La Belge entend reprendre sa domination sur le tennis *féminin* mondial »

TEN (*LPJ*) ; d) « L'équipe de France *féminine* tentera de remporter son premier titre mondial lors de la Coupe du Monde qui se déroulera du 31 août au 17 septembre à Edmonton (Canada) » RUG (*INT*) ; e) « La tendance a été totalement inversée avec sept records *féminins* et trois masculins* » NAT (*E*) ; f) « Les premières épreuves *féminines* furent introduites en 1974 » AVI (*ENC*) ; g) Il existe neuf catégories pour les haltérophiles* *féminines* HAL ; h) Le rugby *féminin* existe depuis une vingtaine d'années RUG.

Ant. : *masculin*.

(Légende - WTP : water-polo ; (*ENC*) : Microsoft Encarta ; TEN : tennis ; (*LPJ*) *Le Petit journal* ; RUG : rugby ; NAT : natation ; (*E*) *L'Équipe* ; AVI : aviron ; HAL : haltérophilie).

2.1.2 Les définitions relationnelles prépositionnelles

Ces définitions commencent par une *préposition* ou une *locution prépositive* (*avec, de, en forme de, sans...*), en gras dans les extraits, suivie d'un nom. Dans le cas de l'adjectif, ce type de définition a la forme **Tp** (transformateur prépositionnel) **n** (nom)⁸:

amorphe

[adj.]

Sans énergie, sans réaction.

« Complètement *amorphes*, les Parisiens laissent échapper trois points » FTB (*EM*).

Syn. : *asthénique, atone, mou, flasque, indolent, ramolli, apathique* □ Ant. : *énergique, entreprenant, réactif*.

TpN n / TpN n

asymétrique

[adj.]

Sans symétrie*, sans équilibre*.

a) Chez les sportifs pratiquant certains sports (sports de raquette*, lancers*, baseball*, etc.) l'activité des membres supérieurs est *asymétrique* (*INT*) ; b) « Le tennis est un sport *asymétrique* » TEN (*EM*) ; c) « Le laçage* *asymétrique* garantit un meilleur toucher* de balle » FTB.

Cf. : *inégal, discontinu* □ Ant. : *équilibré, symétrique*.

◆ Barres *asymétriques* (v. barre) ◆ 360° *asymétriques* : série de spirales* enchaînées du même côté PAR (parapente).

TpN Rn / TpN n

conique

[adj.]

En forme de cône, qui a la forme d'un cône.

a) « La terminaison *conique* du casque de l'Américain lui permet d'avoir un écoulement des fluides qui n'oppose pas de résistance à la pénétration dans l'air » SKI ; b) Le Japonais joue avec un manche *conique* mais ne réussit pas à contrer* les attaques du Suédois TNT.

Tp Rn / ...

footballistique

[adj.] FTB

Du football* ; relatif au football, qui concerne le football.

a) « Les organisateurs ont ajouté un supplément *footballistique* à leur programme » (ad.) (*EM*) ; b) « De nombreuses joueuses ont fait étalage de belles dispositions *footballistiques* » (*VNM*) ; c) « Cette deuxième expérience de Guy Roux attise la curiosité du milieu *footballistique* » (ad.) (*LPJ*).

Tp Rn / ... / ...

Où : **N** = (transformateur prépositionnel) négatif, **n** = nom, **R** = racine.

(Légende - PAR : parachute/parapente ; TNT : tennis de table ; (VNM) : *Le Var Nice Matin* (pages sports) ; (ad.) : adapté).

2.1.3 Les définitions métalinguistiques

En principe ce type de définitions n'a pas sa place dans un dictionnaire spécialisé. Cependant on y trouve des définitions non paraphrastiques qui au lieu de se limiter à décrire le défini en termes de contenu informent aussi sur le signe, de telle sorte que la définition ne parle plus seulement de l'univers mais également de la langue. Dès lors l'insertion de la formule définitoire dans le discours devient impossible. Ces définitions prévoient, pour les adjectifs, le recours aux formes : *se dit (de), en parlant de* (valables aussi pour des verbes ou des locutions verbales) [Rey-Debove, 1967 : 144], *qualifie, désigne...* Dans les extraits ci-dessous, nous mettons en romain gras souligné l'expression métalinguistique qui analyse le défini en tant qu'élément d'un système de langue⁹. Les définitions métalinguistiques se doivent d'être accompagnées de traits spécifiques (différenciateurs). À noter par ailleurs que les traits différenciateurs (soulignés dans les extraits) utilisés dans la formulation des définitions ont été établis à partir de traits catégoriels relevés dans le corpus exprimant des relations qualitatives formelles [Dahlberg, 1983 : 25-26]. Ces derniers permettent en effet de faire une analyse systématique des notions et d'en arriver à rédiger les définitions de façon plus satisfaisante en facilitant la formulation [Rousseau, 1983 : 43].

baggy

[n.m.][adj.] angl.

1) *Pantalon* très large porté souvent en dessous des hanches**. 2) **Se dit de** ce qui est trop large **en parlant d'**une tenue vestimentaire, généralement un pantalon.

a) « La plupart des riders* d'agressif* portent un baggy » RSK (INT) ; b) « Bien que peu pratiques pour l'exécution des mouvements, les vêtements baggy sont de rigueur pour le snow* entre copains » SNB (INT).

(Légende - angl. : anglais ou anglicisme ; RSK : roller skating ; SNB : snowboard).

Des variantes sont possibles pour la déf. 2):

Se dit d'une tenue vestimentaire trop large, généralement un pantalon.

Se dit en parlant d'une tenue vestimentaire trop large, généralement un pantalon.

[Qui est] Trop large, **en parlant d'**une tenue vestimentaire, généralement un pantalon.

coupleux

[adj.] SPM

Se dit d'un moteur qui fournit un couple* soutenu dans les régimes* courants : ni trop bas, ni trop hauts dans les tours*.

a) « Un moteur coupleux pour la Nissan pourrait faire la différence au prochain rallye* africain » (ABM) ; b) « Son nouveau moteur coupleux offre une disponibilité à tous les régimes*, ce qui fait de la Z® une moto particulièrement polyvalente* » (INT).

polyvalent

[adj.]

1) (Personnes) **Se dit d'**un athlète ou d'un sportif doué de capacités diverses, de talents variés. 2) (Choses) **Se dit d'**une activité censée développer plusieurs aptitudes ou capacités. 3) (Choses) **Se dit d'**un engin ou d'un instrument aux usages multiples ou particulièrement versatile.

a) « Son statut mi-attaquant, mi-ailier, voire milieu*, en fait un joueur polyvalent » FTB (E) ; a) « Dans le hockey* moderne, les joueurs doivent, de plus en plus, être polyvalents » HGA (SB) ; b) « La marche* est une forme d'activité physique polyvalente et abordable. Tout ce qu'il vous faut, c'est une paire de chaussures de marche » ; c) « Ce mono* est destiné aux amateurs* et aux compétiteurs* qui recherchent un ski* facile et polyvalent » SKN (SNM) ; c) « Les nouveaux skwals* sont plus courts et plus polyvalents, donc plus adaptés aux snowboarders* » SKW (INT).

Syn. : 1) 2) plurivalent 3) versatile.

(Légende - (ABM) : AB Moteurs ; HGA : hockey sur gazon ; (SB) Sports Bonneman ; SKN : ski nautique ; (SNM) Ski Nautique Magazine ; SKW : skwal).

Les lettres qui précèdent les exemples correspondent aux chiffres qui précèdent les définitions : l'exemple *a)* correspond à la définition *1)*, l'exemple *b)* à la définition *2)*, etc. Une définition peut recevoir plusieurs exemples, qui porteront tous la même lettre, comme dans le cas de la définition *3)* et des exemples *c)* de l'article **polyvalent** ci-dessus.

Le critère ne prévoyant qu'un seul article pour des entrées lexicales appartenant à des catégories grammaticales différentes n'a pas été maintenu dans le cas d'articles particulièrement riches : le nom et l'adjectif (cas le plus fréquent) font alors l'objet d'un article chacun, comme dans le cas de la vedette *classique*, où nous avons omis volontairement les très nombreux exemples de *classique*¹.

classique¹

[n.m.] SPORTS DIVERS

1) Nom donné à une course cycliste qui se dispute depuis très longtemps et qui fait partie des épreuves* comptant pour la coupe du monde par points*. 2) Style de glisse*, technique de propulsion en ski de fond*, par opposition au pas de patineur*, les skis* restant toujours parallèles. 3) Jeu de billard pool* et billard français*.*

classique²

[adj.]

1) Se dit d'un style de glisse en ski de fond. 2) Qualifie un fait qui intervient très fréquemment.*

a) « Jusqu'au début des années 80, le style dominant, dans le domaine du ski de fond, était le style classique » SKI (fond); b) « C'est une blessure* classique qui intervient sur une prise d'appel* mal engagée dès le départ » BKB.*

♦ Base *classique* DAN : prise de contact et préparation à toutes les formes de danse*.

(Légende - BKB : basket-ball ; DAN : danse).

2.2 Les définitions d'adverbes

Les adverbes sont des modificateurs, souvent dérivés d'adjectifs par suffixation. Ils modifient le sens d'autres parties du discours (verbes, adjectifs, adverbes, phrases). Ils sont habituellement classés, du point de vue sémantique, en diverses catégories. Une distinction peut se faire entre adverbes topologiques (temps et lieu) et adverbes non topologiques, les premiers n'étant pas de véritables adverbes, car ils ne sont pas des modificateurs de verbes, ni d'adjectifs, ni d'adverbes¹⁰ [Greimas, 1964]. Sont pris en compte dans le dictionnaire, où ils font l'objet d'un article, les adverbes et les locutions adverbiales de la langue générale relevés dans le corpus modifiant qualitativement ou quantitativement des verbes ou des adjectifs appartenant à la (ou utilisés en) langue de spécialité¹¹. La définition typique de l'adverbe est la définition prépositionnelle, moyennant le recours à *avec, sans, par l'emploi de, d'une manière, en ce qui concerne...*, et a toujours la forme **Tp** (transformateur prépositionnel) **n** (nom) ou **v** (verbe). Ci-après, quelques exemples de définitions prépositionnelles, dont trois dérivationnelles, une par synonymie avec la racine **n(s)**, une par antonymie avec la racine **n(a)** et une avec un verbe à charge antonymique **v(a)**. Comme dans certaines définitions relatives, on trouve fréquemment dans la définition prépositionnelle un nom **n** dérivé de l'adjectif racine du défini. Nous indiquons en italique gras souligné les prépositions ou locutions prépositives.

astucieusement

[adv.]

D'une manière astucieuse, avec astuce.

a) « Beckham glisse astucieusement le ballon à Scholes qui d'une frappe* très sèche expédie le ballon au fond des filets* » FTB (C+); b) « Ce diable de Duzhmani, après un joli numéro* dans les seize mètres adverses, passe astucieusement à Fanger, qui peut ajuster* Ferro en toute tranquillité » FTB (INT).*

Syn. : *ingénieusement, intelligemment* □ Cf. : *malicieusement* □ Ant. : *ingénuement,*

naïvement.

Tp n Ra / Tp Rn

brillamment

[adv.]

***D'une manière** brillante, **avec** éclat.*

a) L'équipe de France a *brillamment* conclu les Championnats d'Europe d'athlétisme, dimanche, avec notamment l'or* du relais* 4x400 m masculin ATH (INT); b) « Amélie Mauresmo achève *brillamment* une remarquable année 2006 marquée par deux titres* du Grand Chelem (Australie, Wimbledon) et trente-quatre semaines en tête du classement* mondial » TEN (LPJ); c) « Quelques minutes plus tard, c'est au tour de Govou de se retrouver face à face avec Ramé, mais le portier* marine et blanc s'interpose* *brillamment* (33') » FTB (INT); d) « *Brillamment* servi* par Xavi dans la surface*, l'international français reprenait parfaitement le cuir* de la tête, mais le portier* était attentif et détournait le ballon* » FTB (INT).

Syn. : *excellamment, remarquablement, splendidement.*

Tp n Ra / Tp n(s)

calmement

[adv.]

***Avec** calme, **sans** agitation, **sans** se presser.*

a) « Le gardien allemand pose trop *calmement* le ballon sur la ligne des six mètres et écope d'un carton jaune*, pas tout à fait immérité » FTB (ESP); b) « Las, le portier* allemand captait *calmement* le ballon » FTB (INT); c) « Lorsqu'une attaque* risque d'être hors de contrôle, n'essayez pas de faire quelque chose de parfait avec la balle*, restez calme, communiquez avec vos coéquipiers* et *calmement* réceptionnez* la balle en l'envoyant très haut en l'air » VLB (INT).

Cf. : *en prenant son temps* □ Ant. : *rapidement, en vitesse.*

Tp n(R) / TpN n(a) / TpN v(a)

physiquement

[adv.]

Du point de vue du** physique*. **En ce qui concerne** le corps humain*, **son état général.

a) « Intelligent dans le jeu* et adroit devant le but*, il était *physiquement* frêle » (E); b) « On va être obligés de tenir le choc* *physiquement* » (E); c) Les exercices à la barre* deviennent de plus en plus exigeants *physiquement* DAN; d) « Je suis en forme *physiquement* à cent pour cent pour pouvoir jouer mon jeu*, qui est très physique*, porté vers l'attaque* » TEN (E).

Ant. : *intellectuellement, mentalement, moralement.*

(Légende - (C+) : Canal + ; ATH : athlétisme ; (ESP) ESPN Classique ; VLB : volley-ball).

Comme nous l'avons dit plus haut, les adverbes exclusifs au domaine spécialisé sont plutôt rares. Ce sont le plus souvent des néologismes. En voici deux exemples :

footballistiquement

[adv.] néol. FTB

***Du point de vue du** football, relativement au football.*

a) « Chacun a son match de référence, mais *footballistiquement* parlant pour moi cette demi-finale est devenue d'anthologie* » (INT); b) « Zidane est supérieur *footballistiquement* à Pelé ou à Platini ... Désolé mais c'est la pure vérité » (C+); c) « Gageons que l'OM assène à son tour un coup de surin en forme de revanche sur le *footballistiquement* correct » FTB (INT).

rugbystiquement

[adv.] néol. RUG

Du point de vue du rugby, relativement au rugby.

a) « Dans les années 1890, les Irlandais dominaient *rugbystiquement* les îles britanniques » (INT); b) « Nos -21 sont champions du monde car meilleurs *rugbystiquement* mais je ne les ai pas trouvés inférieurs physiquement* » (INT); c) « Les années 2008 et les suivantes seront *rugbystiquement* parlant sur le plan national toulonnaises » (INT).

La seconde partie des deux énoncés définitoires recourt au marqueur adverbial *relativement à*. Les unités lexicales appartenant à la fois aux catégories de l'adjectif et de l'adverbe reçoivent un article unique :

court²

[adj., adv.]

1) **Qui a une longueur faible.** 2) **Qualifie un lancer ou un tir dont l'impact est en deçà du but visé.** 3) **Se dit d'un joueur qui est en retard sur le ballon, qui est loin du ballon.** 4) **D'une manière qui consiste à ne pas envoyer la balle ou le ballon très loin.**

a) Les skis de piste sont plus *courts* et plus larges que les skis de fond SKI; a) « Il a un jeu très *court* » TEN (E); b) Un poids* de l'Allemand bien *court* pour prétendre accéder à la finale ATH; c) « Centre d'Anderson, Petersen est un peu *court* pour placer sa tête » FTB (FF); d) « Sur un corner joué *court*, Van Heerden se défaisait à nouveau du marquage adverse » FTB (INT); d) « La tendance naturelle, même à un bon niveau, est de jouer *court* (approches & putting*) d'où le dicton 'Never up, never in', si tu ne donnes pas une chance à ta balle d'arriver au trou*, elle ne risque pas de tomber dedans » (ad.) GLF (INT); d) « Sur une seconde balle, Federer joue *court* en coup droit croisé*. Faute de Nadal 40/à » TEN (INT).

Ant. : 1)a)¹ long ; allongé 1)a)² long, profond 2) long.

◆ Courir *court* : avancer en longeant de très près la ligne intérieure de son couloir - EX. : « Elle a voulu *courir* trop *court*. Lors des demi-finales elle était trop *courte* aussi » ATH (courses) (LI) ◆ Sprint *court* : accélération* brève ◆ Être à *court* : manquer - EX. : « Notre joueur est à *court* de condition* » FTB (VNM) ◆ Prendre (être pris) de *court* : surprendre (se faire surprendre), prendre (être pris) au dépourvu - EX. : « Monica Selès fut prise de *court* par l'instantanéité et le talent* d'Hingis » TEN (E) ◆ Programme *court* : programme de figures imposées* que le compétiteur* doit réaliser en un certain laps de temps - EX. : « En *programme court*, la Chinoise a impressionné en réussissant toutes les figures imposées* » PTA (C+).

(Légende - (FF) : France Football ; (LI) Libération, pages sports).

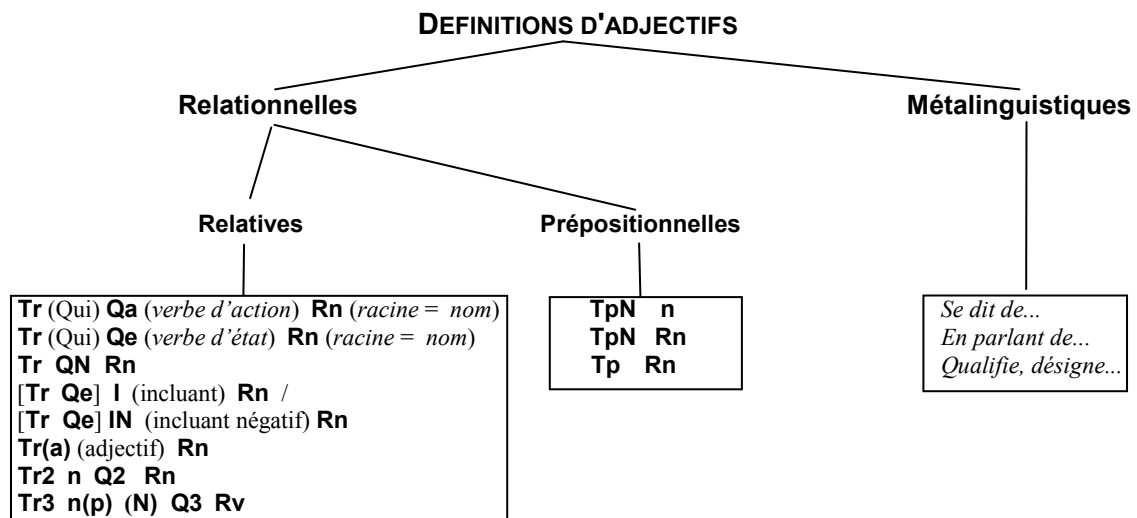
À l'article **court** ci-dessus, les définitions 1) 2) et 3) et les exemples a) b) et c) concernent l'adjectif, la définition 4) et les exemples d) l'adverbe. Dans la zone paradigmatique, 1)a)¹ précède l'antonyme correspondant au premier exemple a) de la définition 1), 1)a)² le second exemple a) de la même définition. Dans la zone phraséologique, la première partie du premier exemple présente un emploi adverbial de *court*, la deuxième partie contextualise *court* adjectif.

3 Conclusion

La langue des sports étant une langue somme toute spécialisée, nous avons considéré le défini et la séquence définissante comme étant des concepts et cherché à identifier, dans le corpus de référence, « les relations thématiques qui lient ou peuvent lier ces concepts dans le vocabulaire du domaine » [Auger, 2000]. S'agissant de rendre compte dans cet article des définitions d'adjectifs et d'adverbes, nous avons privilégié le caractère relationnel et donné un aperçu du caractère métalinguistique de certaines définitions. Or, nous aurions dû également considérer les définitions d'adjectifs et d'adverbes sous l'aspect de l'hypéronymie. Si nous ne l'avons pas fait, ou ne l'avons fait que superficiellement, c'est parce que, vu la complexité du sujet – liée notamment au problème de l'incluant et de la différence spécifique, de leur repérage dans le corpus, du choix de l'énoncé définitoire le plus adapté et de la dimension morphosémantique (ici limitée à la racine) des définitions par inclusion (certains morphèmes du défini sont redonnés en définissants) – cela est censé faire l'objet d'une étude à part. Nous nous contenterons ici d'évoquer le fait que la notion d'hypéronyme peut être étendue aux catégories de

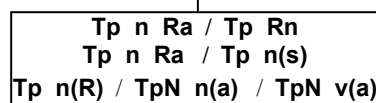
l'adjectif et de l'adverbe, car comme les noms et les verbes, les adjectifs et certains adverbes sont des 'mots à lexèmes' [Rey-Debove, 1966 : 91]. Dès lors, l'incluant logique d'un adjectif qualificatif est un adjectif ou un participe passé, et l'incluant logique d'un adverbe est un adverbe généralement modifié (différence spécifique) par un autre adverbe [Rey-Debove, 1967 : 149]. Toujours est-il qu'une démarche sémantique permettrait de considérer la définition relationnelle (relative et prépositionnelle) comme étant une variante syntactique de la définition hypéronymique, contenant un hypéronyme et des sèmes spécificateurs. On peut alors envisager deux cas de figure : a) la catégorie grammaticale de l'hypéronyme correspond à celle de l'entrée lexicale ; b) la catégorie grammaticale de l'hypéronyme ne correspond pas à celle de l'entrée lexicale.

Pour conclure, voici le schéma général des types de définitions d'adjectifs et d'adverbes traités dans cet article, classés selon le transformateur et/ou la métalangue utilisés¹².



DEFINITIONS D'ADVERBES

Prépositionnelles



Références bibliographiques

- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986). *Grammaire d'aujourd'hui - guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Auger, A. (2000). Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles. Thèse. Université de Neuchâtel (http://www.unige.ch/cyberdocuments/unine/theses2000/AugerA/these_front.html) (consulté le 12 octobre 2007).
- Bourigault, D., Slodzian, M. (1999). Pour une terminologie textuelle. *Terminologies nouvelles*, 19, 29-32.
- Cabré, M.T. (2003). Theories of Terminology: their description, prescription and explanation. *Terminology*, 9-1, 99-115.
- Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Lille : Presses Universitaires de Lille.

- Corbin, P. (2005). Des occurrences discursives aux contextualisations dictionnaires. Eléments d'une recherche en cours sur l'expression en français d'expériences du football, in Heinz, M. (éd.). *L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains. Actes des 1ères journées allemandes des dictionnaires (Klingenberg am Main, 25-27 juin 2004)*. Tübingen : Niemeyer (coll. Lexicographica Series Maior 128), 125-156.
- Cruse, D.A. (1986). *Lexical Semantics*. Cambridge, London, New York, etc.: Cambridge University Press (Coll. Cambridge Textbooks in Linguistics).
- Dahlberg, I. (1983). Terminological definitions: characteristics and demands, in Duquet-Picard, D. (éd.). *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du Colloque International de Terminologie*. Université Laval, Québec, 23-27 mai 1982. Québec : GIRSTERM, réd., 16-34.
- Doillon, A. (2002). *Le Dico du Sport*. Paris : Fayard (coll. Les Mots en liberté).
- Gaudin, F. (1993). *Pour une socioterminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*. Rouen : Université de Rouen.
- Gaudin, F. (2002). *Socioterminologie: Une approche sociolinguistique de la terminologie*. Bruxelles : Duculot De Boeck Université.
- Greimas, A.-J. (1964). Les topologiques : identification et analyse d'une classe de lexèmes. *Cahiers de lexicologie*, IV, 17-28.
- L'Homme, M.-Cl. (2004). *La terminologie : principes et techniques*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal (coll. Paramètres).
- L'Homme, M.-Cl. (2005). Sur la notion de 'terme'. *Méta*, I, 4, 1112-1132.
- Martin, É. (1992). Éléments pour un système de reconnaissance des contextes thématiques dans l'exploration d'un corpus textuel. Thèse. Université de Paris-Sorbonne.
- Martin, R. (dir.) (1982). Regards sur la lexicographie. *Le français moderne*, 50, 4.
- Martin, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris : PUF.
- Mel'čuk, I.A. et al. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Petiot, G. (1982). *Le Robert des sports: dictionnaire de la langue des sports*. Paris : Le Robert.
- Rey-Debove, J. (1966). La Définition lexicographique : recherches sur l'équation sémique. *Cahiers de lexicologie*, VIII, 71-94.
- Rey-Debove, J. (1967). La Définition lexicographique; bases d'une typologie formelle. *Travaux de Linguistique et de Littérature*, V, 1, 141-159.
- Rey-Debove, J. (1970). Le Domaine du dictionnaire. *Langages*, 19, 3-34.
- Rousseau, L.-J. (1983). La définition terminologique, in Duquet-Picard, D. (éd.). *Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du Colloque International de Terminologie*. Université Laval, Québec, 23-27 mai 1982. Québec : GIRSTERM, réd., 35-46.

¹ Pour une présentation de la macrostructure, de la microstructure et d'autres aspects du dictionnaire, v. Ligas, P., Giaufret, A. (2008) : Macrostructure, microstructure et définition dans le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », in Lillo, J., Iamartino, G., San Vicente, F. (éd.). *Lessicografia e lessicologia dei linguaggi settoriali. Atti del Convegno internazionale*. Università di Palermo, Palermo, 21-23 giugno 2007.

² Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

³ Nous empruntons les lettres des schémas à Rey-Debove (1967) mais nous ne retenons qu'un seul élément de la dimension morphosémantique, la racine, notée **R**. Dans les extraits d'articles, les astérisques renvoient à des entrées du dictionnaire.

⁴ Pour mieux illustrer les concepts dénotés par les entrées lexicales *caréné* et *injouable*, nous reproduis ici les articles complets.

⁵ Cf.: Ligas, P. « Marqueurs définitionnels et marqueurs relationnels dans le DAAFAPS », à paraître dans les Actes du colloque international *Euralex 2008*. Universitat Pompeu Fabra, Barcelona, 15-19 juillet 2008.

⁶ Cette notion est contestée en morphologie constructionnelle.

⁷ Cet aspect a été développé dans notre article : « Définition et exemple : quelle complémentarité ? », à paraître dans les Actes du colloque international 'Lexicographie et informatique', Nancy 23 - 25 janvier 2008.

⁸ Les énoncés définitoires relatifs présents dans ces définitions ne sont pas analysés.

⁹ Le recours à la 2^e métalangue - c'est ainsi que Rey-Debove (1967) définit la métalangue qui analyse le défini en tant qu'élément d'un système de langue en réservant la dénomination de 1^{re} métalangue à celle qui analyse le défini en tant qu'expression d'un concept - est nécessaire dans des cas bien précis. Son emploi quand les termes de la définition sont sans équivoque quant au sujet est considéré comme redondant.

¹⁰ Cependant, quelques-uns de ces adverbes, notamment de lieu, trouvent leur place dans la langue des sports (et dans notre dictionnaire) : *avant*, *devant*, *arrière*, *derrière*..., qui appartiennent également à d'autres catégories grammaticales (nom et/ou adjectif), et les locutions adverbiales à *l'avant*, à *l'arrière*, *en avant*, *en arrière*...

¹¹ Quoi qu'il en soit, l'opposition entre langue générale et langue de spécialité ne peut se faire d'un point de vue strictement linguistique, elle ne peut s'établir qu'à partir des notions de reconnaissance et de légitimation de la part de la communauté des spécialistes.

¹² Schéma simplifié pour les besoins de l'exposé.